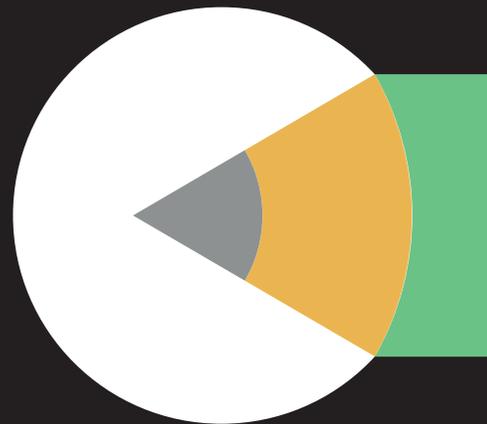


LE PASPÉYA

Spécial

Élections municipales



Toutes les informations concernant les élections :

Les candidats

Propriétaires non résidents

Avis public de scrutin

Avis public de révision de la liste électorale

Vote par correspondance

Informations et dates importantes à retenir

Vous voulez faire partie du personnel électoral ?



ÉLECTIONS
MUNICIPALES



ÉLECTIONS
MUNICIPALES



ÉLECTIONS
MUNICIPALES

Candidats

Candidats à la mairie (par ordre alphabétique)



Nelson Holmes



Marc Loisel

Siège numéro 1 (par ordre alphabétique)



Solange Castilloux



Louis-Alexandre
McNaughton

Siège numéro 2 (par ordre alphabétique)



Nancy Anglehart



Nathalie Castilloux

Candidats



ÉLECTIONS
MUNICIPALES



ÉLECTIONS
MUNICIPALES



ÉLECTIONS
MUNICIPALES

Siège numéro 3 (par ordre alphabétique)



Henri Alain



Gabriel Huard

Siège numéro 4 (par ordre alphabétique)



Marie-Andrée Côté



Jean-Marie A. Denis



Émilien Grenier

Siège numéro 5 (par ordre alphabétique)



Hébert Huard



Sandra Langlois



Rémi Whittom

Siège numéro 6 (par ordre alphabétique)



Romeo Briand



Christian Grenier



Régis Horth



Rudy Duguay Huard

Vous voulez voter ?



ÉLECTIONS
MUNICIPALES



ÉLECTIONS
MUNICIPALES



ÉLECTIONS
MUNICIPALES

**VOUS VOULEZ VOTER AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 7 NOVEMBRE 2021 ?
VOTRE NOM DOIT ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE**

Les élections municipales se tiendront le 7 novembre 2021 à Paspébiac. À cette occasion, vous aurez le privilège de choisir vos élus municipaux. L'exercice du droit de vote est un droit important, mais il est de votre responsabilité, électeurs et électrices de la Ville de Paspébiac, de vous assurer que votre nom est bien inscrit sur la liste électorale et que les renseignements qui vous concernent sont exacts.

LES CONDITIONS REQUISES POUR EXERCER SON DROIT DE VOTE

Pour voter, une personne doit remplir les trois conditions suivantes :

- Être un électeur ou une électrice de Paspébiac
- Être inscrite sur la liste électorale
- Être en mesure d'établir son identité



Municipalité de PASPÉBIAC

Date du scrutin : 2021-11-07

Par cet avis public, DANIEL LANGLOIS, président d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis le 1^{er} septembre 2020 ou avant.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne le 1^{er} septembre 2021. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé(e) de vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
 - Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec le président. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse suivante : 5, boul. Gérard-D.-Levesque est, Paspébiac (Québec) G0C 2K0

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le **21 OCTOBRE 2021**

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec le président d'élection.

Donné à Paspébiac, le 7 octobre 2021

Daniel Langlois, président d'élection



ÊTES-VOUS INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE ?

Vous devez vous assurer que votre nom est bien inscrit sur la liste électorale. La liste électorale est déposée au bureau du président d'élection.

Elle est accessible aux électeurs et électrices de Paspébiac à l'Hôtel de ville, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Vous pouvez aussi téléphoner à la secrétaire d'élection Éliane Joseph au 418 752-2277 # 223.

Municipalité Paspébiac

Date du scrutin 7 novembre 2021

Par cet avis public, **Daniel Langlois**, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale que :

1. Un scrutin sera tenu;
2. Les personnes candidates pour le ou les postes ci-après mentionnés sont :

Poste de maire

- **NELSON HOLMES** - 36, boulevard Gérard-D.-Levesque Est, Paspébiac
- **MARC LOISEL** - 320, boulevard Gérard-D.-Levesque Ouest, Paspébiac

Poste de conseillère ou de conseiller – Poste 1

- **SOLANGE CASTILLOUX** - 236, rue Chapados, Paspébiac
- **LOUIS-ALEXANDRE McNAUGHTON** - 106, avenue Robin, Paspébiac

Poste de conseillère – Poste 2

- **NANCY ANGLEHART**- 450, rue Saint-Pie X, Paspébiac
- **NATHALIE CASTILLOUX** – 22, 3^e Avenue Est, Paspébiac

Poste de conseiller – Poste 3

- **HENRI ALAIN** - 11, avenue Huard, Paspébiac
- **GABRIEL HUARD** - 186, rue Chapados, Paspébiac

Poste de conseillère ou de conseiller – Poste 4

- **MARIE-ANDRÉE CÔTÉ** - 39, 7^e Avenue Ouest, Paspébiac
- **JEAN-MARIE A. DENIS** - 122, 5^e Avenue Est, Paspébiac
- **ÉMILIE GRENIER** - 72, 5^e Avenue Est, Paspébiac

Poste de conseillère ou de conseiller – Poste 5

- **HEBERT HUARD**- 182, Rue Maldemay, Paspébiac
- **SANDRA LANGLOIS** -127, boulevard Gérard-D.-Levesque Est, Paspébiac
- **RÉMI WHITTOM** - 76, Rue Scott, Paspébiac

Poste de conseiller – Poste 6

- **ROMEO BRIAND** - 227, Rue Day, Paspébiac
- **CHRISTIAN GRENIER** – 202, Rue Saint-Pie X, Paspébiac
- **RÉGIS HORTH** - 484, Rue Saint-Pie X, Paspébiac
- **RUDY DUGUAY HUARD** - 339, Rue Saint-Pie X, Paspébiac

Avis public de scrutin



ÉLECTIONS
MUNICIPALES



ÉLECTIONS
MUNICIPALES



ÉLECTIONS
MUNICIPALES

3. Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, entre 9 h 30 et 20 h, aux dates, au lieu suivant:

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**

Pour les sections de vote : 1 à 8

Lieu : Centre culturel de Paspébiac

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

Autre jour de vote par anticipation : **Samedi 30 octobre 2021**

Pour les sections de vote : 1 à 8

Lieu : Salle de spectacles du Centre culturel de Paspébiac

4. Vous devrez porter un couvre-visage à l'intérieur des lieux de vote;
5. Vous pouvez apporter un crayon de plomb ou un stylo à l'encre bleu ou noir pour marquer votre bulletin de vote;
6. Si vous êtes inscrite ou inscrit au vote par correspondance:
- Le président d'élection doit avoir reçu vos bulletins de vote au plus tard le vendredi 5 novembre à 16 h 30
 - Si vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après votre demande, vous pourrez communiquer avec le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.
7. Vous pouvez assister au recensement des votes qui sera effectué le 7 novembre à 22 h à l'endroit suivant : Centre culturel de Paspébiac
8. Vous pouvez joindre le président d'élection au numéro de téléphone ci-dessous.

Président d'élection : Daniel Langlois

Téléphone : 418 752-2277

Signature

Donné à Paspébiac le 5 octobre 2021

Daniel Langlois

Président d'élection

Municipalité PASPÉBIAC

Date du scrutin 7 novembre 2021

Par cet avis public, **DANIEL LANGLOIS**, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 4 OCTOBRE 2021. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrit ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si :
 - Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis
 - Le 1^{er} septembre 2021 :
 - vous aviez la citoyenneté canadienne
 - vous n'étiez pas en curatelle
 - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années
 - De plus, vous deviez, le 1^{er} septembre 2021, remplir **l'une** des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec
 - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, au président d'élection.
4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

Adresse : 5 BOULEVARD GÉRARD-D.-LEVESQUE EST

Mardi 19 octobre de 14 h à 17 h 30

Judi 21 octobre de 18 h à 22 h
5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.

Avis public

Révision de la liste électorale



ÉLECTIONS
MUNICIPALES



ÉLECTIONS
MUNICIPALES



ÉLECTIONS
MUNICIPALES

6. Vous pourrez transmettre par écrit une demande d'inscription, de correction ou de radiation de la liste électorale au président d'élection si vous êtes domicilié(e) dans la municipalité et dans l'une des situations suivantes :
- Vous êtes domicilié(e) ou hébergé(e) dans un établissement de santé admissible;
 - Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes un(e) proche aidant(e) domicilié(e) à la même adresse qu'une telle personne;
 - Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat au test de COVID-19.

Cette demande doit être accompagnée de la copie de deux documents : un qui indique votre nom et votre date de naissance et l'autre, votre nom et l'adresse de votre domicile. Si vous êtes domicilié(e) ou hébergé(e) dans un établissement de santé admissible, ces documents peuvent être remplacés par une attestation d'un membre du personnel confirmant votre identité et votre lieu de résidence.

Vous pouvez communiquer avec le président d'élection pour obtenir les formulaires nécessaires. Il devra ensuite les avoir reçus au plus tard le 21 octobre à 22 h.

7. Si vous êtes dans l'une des situations décrites plus haut, et que vous êtes inscrite ou inscrit à la liste électorale, vous pourrez également voter par correspondance. Pour ce faire, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec le président d'élection au plus tard le 27 octobre 2021.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

8. Vous pouvez joindre le président d'élection ou joindre sa secrétaire d'élection, le cas échéant à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Président d'élection

Adresse 5 boulevard Gérard-D.-Levesque est

Téléphone 418 752-2277

Donné à Paspébiac le 5 octobre 2021

Daniel Langlois

Président d'élection

Vote par correspondance COVID-19



Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire

QUI PEUT VOTER PAR CORRESPONDANCE ?

■ **Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :**

- Vous êtes domicilié (e) dans un établissement de santé admissible;
- Vous êtes domicilié (e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - ◆ êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - ◆ avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(teuse) de la maladie;
 - ◆ présentez des symptômes de COVID-19;
 - ◆ avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - ◆ Vous êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec le président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 18 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit (e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16 h 30.

Si vous demandez de voter par correspondance, car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.



POUR ÊTRE UN ÉLECTEUR OU UNE ÉLECTRICE DE PASPÉBIAC, IL FAUT

- Être une personne physique ;
- Avoir 18 ans ou plus le 7 novembre 2021 ;
- Être de citoyenneté canadienne ;
- Ne pas être en curatelle ;
- Ne pas être frappé d'une incapacité de voter prévue à l'article 53 de la Loi sur les élections, c'est-à-dire ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse ;
- Remplir l'une des conditions suivantes :
 1. Être domicilié à Paspébiac et, depuis au moins six mois, au Québec ;
 2. Être depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre 2021, le propriétaire unique d'un immeuble ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la ville. L'électeur non domicilié, propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé à Paspébiac, doit transmettre une demande d'inscription sur la liste électorale au président d'élection au plus tard le 15 octobre 2021.
 3. Être depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre 2021, le copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise. Les copropriétaires doivent désigner une personne qui pourra exercer le droit de vote au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs. La procuration doit être transmise au président d'élection au plus tard le 1^{er} octobre 2021.

Les demandes d'inscription et les procurations reçues au bureau du président d'élection après le 15 octobre 2021, mais **au plus tard le 22 octobre 2021** seront transmises à la Commission de révision.

DATES IMPORTANTES À RETENIR

Le vote par anticipation aura lieu les 30 et 31 octobre 2021 de 9 h 30 h à 20 h à la salle de spectacles du Centre Culturel.

Le scrutin général se déroulera le dimanche 7 novembre 2021 de 9 h 30 h à 20 h à la salle de spectacles du Centre Culturel.

Pour le vote par correspondance, il faut recevoir vos demandes avant le 27 octobre et recevoir vos bulletins avant le 5 novembre à 16 h 30

VOUS VOULEZ FAIRE PARTIE DU PERSONNEL ÉLECTORAL ?

Nous allons finaliser très prochainement la sélection du personnel électoral.

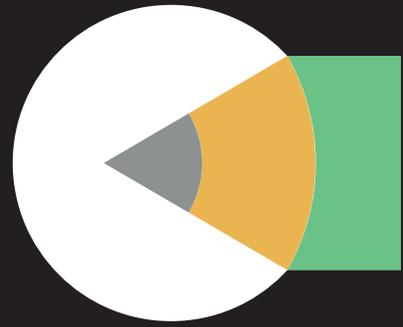
Toute personne motivée, minutieuse, rigoureuse et disponible, souhaitant travailler pour les élections est invitée à contacter madame Éliane Joseph, secrétaire d'élection, au plus tard le 10 octobre 2021 en téléphonant au 418 752-2277 poste 223. Les formations débuteront la semaine du 18 octobre 2021.

Les personnes qui ont déjà manifesté leur volonté d'être membre du personnel électoral auprès de la secrétaire d'élection sont invitées à ne pas nous recontacter, leurs candidatures ayant déjà été reçues.

Encore une fois, il est primordial de rappeler qu'une élection réussie est l'affaire de tous. Nous espérons que vous serez nombreux à venir exercer votre droit de vote. Toute l'équipe vous attend de pied ferme et avec impatience !

Source : Éliane Joseph, secrétaire d'élection
communication@villepaspébiac.ca

Élections municipales



Pour voter, une personne doit :

- Être une électrice ou un électeur de la municipalité;
- Être inscrite sur la liste électorale;
- Avoir en main l'un des documents suivants :

- Carte d'assurance maladie ;
- Permis de conduire ;
- Passeport canadien ;
- Certificat de statut d'Indien ;
- Carte d'identité des Forces canadiennes.

